

## **ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES**

**DFASM3 : Année universitaire 2024-2025**

Ce règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFASM3 à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité pour l'année universitaire 2024-2025. Les étudiants redoublant leur DFASM3 sont soumis au présent règlement, qui contient des dispositions particulières les concernant. Ils ne peuvent faire valoir des dispositions émanant de règlements antérieurs de leur UFR d'origine. L'année de DFASM3 s'inscrit dans le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la troisième année. La réforme du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales régie par la loi du 24 juillet 2019 s'y applique pleinement.

### ***Organisation de la formation théorique***

L'apprentissage théorique en DFASM3 comprend des Unités d'Enseignements (UE). Il peut prendre différentes formes d'enseignement présentiel ou distanciel : cours magistraux (CM), enseignements dirigés (ED), capsules vidéo, etc.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent demander à être inscrits dans un module obligatoire d'approfondissement (MOA) de DFASM1 ou DFASM2 afin de valider une UE supplémentaire facultative leur permettant d'acquérir 10 points au titre de la valorisation du parcours de formation (« points de parcours »). Le nombre de places dans chaque MOA étant limité, les étudiants de DFASM3 souhaitant valider un MOA sont invités à émettre plusieurs choix.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également demander à valider l'UE engagement étudiant. Les ECTS validés dans le cadre de l'UE engagement étudiant ne peuvent être ni capitalisés, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude. Les modalités d'engagement étudiant et les offres proposées aux étudiantes et étudiants d'Université Paris Cité sont accessibles via l'intranet : <https://u-paris.fr/sengager/>

Les enseignants doivent mettre leurs supports de cours à disposition des étudiants.

### ***Organisation de la formation pratique***

La formation pratique en DFASM3 comprend plusieurs modalités : quatre stages cliniques ; ateliers sur plateforme de simulation ; ED ECOS ; accès libre à des banques de capsules vidéo dédiées aux gestes techniques sur Moodle ; formation en e-learning voire pratique à l'échographie ultra-portable (POCUS).

**Les responsables pédagogiques du DFASM3** sont les Pr Nadia Aissaoui et Dr Sarah Tebeka.  
**Le gestionnaire administratif du DFASM3** est M. Thomas Goddé.

**Liste des UE obligatoires à valider en DFASM3**

Intitulé UE	Responsable	Volume horaire	ECTS	Modalités de contrôle des connaissances	Durée examen
« Ethique médicale et situations transversales »	Jean-François ALEXANDRA & Marie-France MAMZER	10 cours de 2h en présentiel	4	Session 1 : présence + épreuve de 5 QRU ou QRP pendant chaque cours Session 2 : épreuve de QCM comprenant 40 questions (QI ou DP)	Session 1 : NA Session 2 : 1h
Activité physique	Philippe DECQ	1 session de 4h d'ateliers en présentiel	2	Session 1 : présence Session 2 : identique à la session 1 ou épreuve de QCM comprenant 20 questions (QI ou DP)	Session 1 : NA Session 2 : 30 min
Santé environnementale	Florence BRUNET-POSSENTI	Capsules vidéo 5,5h	2	Session 1 : validation du visionnage des capsules sur la plate-forme dédiée Session 2 : identique	NA
Médecine de catastrophe et situation sanitaires exceptionnelles	Benoît VIVIEN	4h de cours en présentiel 1 session de 3h d'ateliers en présentiel	2	Session 1 : présence aux cours et à l'atelier Session 2 : identique à la session 1 ou épreuve de QCM comprenant 20 questions (QI ou DP).	Session 1 : NA Session 2 : 30 min

DP : dossiers progressifs ; QI : question isolée ; QCM : question à choix multiple ; QRU : QCM à réponse unique ; QRP : QCM dont le nombre de réponses correctes est précisé

## **FORMATION PRATIQUE**

### **1. Stages**

Responsables : Caroline DUBERTRET, Florence DUMAS.

Les stages sont obligatoires. La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de 3 ECTS pour un total de 12 ECTS pour l'année universitaire (4 stages à temps plein). Cf. la charte des stages.

Les stages de DFASM3 sont organisés à raison de 8 demi-journées par semaine auxquelles sont retranchées les absences pour assister aux cours des UE obligatoires et ateliers de simulation (hors ED ECOS) si ceux-ci sont organisés pendant les périodes de stage.

Les étudiants de DFASM3 n'ayant pas validé les EDN en session 1 en raison d'une note aux items de rang A insuffisante auront la possibilité d'effectuer leur premier stage de DFASM3 à raison de 5 demi-journées par semaine jusqu'au passage de la session 2 des EDN en janvier.

Les étudiants n'ayant pas validé les EDN en session 2 poursuivent leurs stages à 5 demi-journées par semaine.

Les étudiants ayant validé les EDN mais pas les ECOS nationaux poursuivent leurs stages à 8 demi-journées par semaine.

Dans les deux cas (non-validation des EDN ou non-validation des ECOS), les étudiants se verront affectés à la première période de stage au T4 ; la période de révision de l'EDN ne leur permettra pas de valider ce 4ème stage ce qui leur donnera accès au statut de redoublant.

### **2. Ateliers de simulation**

ECTS : 2

La validation des ateliers de simulation est obligatoire et se fait sur la présence. Ces ateliers comportent un atelier dédié à la collaboration interprofessionnelle ET un atelier de révision des gestes techniques

#### **Ateliers dédiés à la collaboration interprofessionnelle (2h)**

Responsables : Camille TLEMSANI, Jennifer TRUCHOT et Sophie PRISSETTE (coordination IFSI).

Les objectifs pédagogiques de cet enseignement sont multiples et incluent l'acquisition de compétences non techniques, relationnelles (Travail d'équipe Communication Répartition des tâches Apprentissage de multi tâches Leadership et followership).

Ces ateliers portent sur deux situations cliniques :

- 1/ Un atelier oncologie d'annonce de mauvaise nouvelle d'une durée d'une heure avec un patient standardisé
- 2/ Un atelier d'urgence (adulte ou pédiatrie) d'une durée d'une heure avec un mannequin haute-fidélité.

### **Atelier de révision des gestes techniques (2h)**

Responsables : Ugo MARCHESE, Imane BEN M'BAREK, Stylianos TZEDAKIS.

L'objectif pédagogique de cet enseignement est de familiariser et d'entraîner les étudiants de DFASM3 à la manipulation des mannequins susceptibles d'être utilisés dans le cadre des ECOS nationaux.

Ces enseignements auront lieu sur les deux plateformes iLumens St Pères et Pajol. Les étudiants de DFASM3 seront convoqués pour une demi-journée sur un des sites pour ces séances de préparation et révisions transversales.

### **3. ED ECOS**

Responsables : Ugo MARCHESE, Donia BOUZID

ECTS : 2

Programme : 9 ED d'entraînement aux ECOS couvrant l'ensemble des pôles et un deuxième atelier de révision des gestes techniques. Les ED auront une durée de 3 heures.

Les objectifs pédagogiques des ED ECOS sont d'entraîner les étudiants à passer des stations d'ECOS avec ou sans participant standardisé afin de les préparer au mieux aux ECOS nationaux et de réviser sous forme d'ECOS des situations de départ dans chacune des UE des spécialités. Chaque ED est organisé en 2 parties :

- Une première partie d'une heure environ où des stations rédigées au préalable par les étudiants (5 étudiants pour une station) seront relues et commentées avec eux par des enseignants tuteurs ECOS. Seuls les étudiants « rédacteurs » et les enseignants tuteurs sont présents lors de cette première partie.
- Une deuxième partie de deux heures environ avec l'ensemble des étudiants comportant le jeu de 4 stations environ avec le déroulement suivant :
  - o les étudiants rédacteurs feront passer leur station suivi d'un débriefing aux autres étudiants sous la supervision de l'enseignant tuteur
  - o l'enseignant tuteur fera passer aux étudiants une station standardisé rédigée par un enseignant référent d'UE suivi d'un débriefing

Les étudiants seront répartis en amont du programme en groupes d'ED qui devront rester les mêmes pour l'ensemble de l'année.

Une formation à la rédaction de station d'ECOS selon les dernières modalités nationales sera proposée à l'ensemble des étudiants. Un planning de répartition de la rédaction des stations prenant en compte les situations de départ et les UE sera établi et envoyé au début de l'année aux étudiants afin qu'ils puissent rédiger par groupe de 5 la station dont ils seront responsables avant l'ED.

Le 2<sup>e</sup> atelier de révision des gestes techniques aura lieu sur site facultaire vers la fin du programme des ED ECOS.

Les ED ECOS sont obligatoires et sont validés sur la présence. Une absence justifiée sera tolérée. En cas d'absence justifiée à deux sessions, les étudiants seront systématiquement évalués lors d'ECOS sur site hospitalier ou d'ECOS Zoom. Dans ce cas, une moyenne globale de 12/20 aux stations de ces ECOS sera nécessaire pour valider cet enseignement. Plus de deux absences, même justifiées, ne permettront pas la validation de ces ED hors décision de jury.

#### 4. Enseignement de l'échographie ultra-portable (POCUS)

Responsable : Jérôme BOKOBZA

L'enseignement de l'échographie ultra-portable en DFASM3 est facultatif. Il est organisé en deux phases :

- Une phase en e-learning ouverte à tous les étudiants de DFASM3
- Une phase d'ateliers pratiques ouverte à un nombre limité d'étudiants de DFASM3

*La phase de-learning* représente environ 4 heures. Il s'agira de cours sous format vidéo. Ces cours seront accompagnés QCM, vrais faux et cas cliniques (incluant des boucles d'échographie) sur moodle à un rythme de 1 à 2 boucles vidéo à relire chaque jour avec des questions très simples.

*La sélection des étudiants ayant accès à la phase d'ateliers pratiques* prendra la forme d'un examen sur tablettes à l'issue de la phase de e-learning. Cet examen sur tablette ne sera pas sanctionnant pour la validation de l'année de DFASM3 mais ouvrira la possibilité d'une inscription pédagogique aux ateliers pratiques. Il s'agira d'un examen en ligne de 90 minutes mêlant des Vrai/Faux à des QCM de cours exclusivement.

*La phase d'ateliers pratiques* comprendra 3 demi-journées soit 12 heures par étudiant. La validation de la phase d'ateliers pratiques en session 1 se fera sur la base de la présence à tous les ateliers. Pour s'assurer de la présence des étudiants, un QR code à flasher dans la salle.

La validation en session 2 reposera sur un examen de même nature que l'examen de sélection avec obtention d'une note moyenne supérieure ou égale à 12/20. Cette validation n'est pas obligatoire pour la validation de l'année et permettra donc l'acquisition de 10 points au titre de la valorisation du parcours de formation.

## **VALIDATION DE LA FORMATION THEORIQUE ET DE LA FORMATION PRATIQUE**

### ***Validation de la formation théorique***

#### *Jury*

La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit à la fin de l'année pour la session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le Doyen de l'UFR ou son assesseur et comprend les responsables de chaque UE, les responsables d'année, le ou la président(e) de la Commission pédagogique ou son ou sa représentant(e). Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence a posteriori. En cas de procédure disciplinaire, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la Commission de discipline de l'université.

#### *Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1*

La validation des UE obligatoires en session 1 repose sur les modalités indiquées dans le tableau ci-dessus.

L'UE « Ethique médicale et situations transversales » est validée en pré-jury en cas de validation d'au moins 8 cours sur 10 (soit l'équivalent de 4 demi-journées) par la présence en cours et l'obtention d'une note moyenne supérieure ou égale à 2,5/5 aux 5 QRU ou QRP posées pendant chaque cours. L'absence à plus de 2 cours entraîne donc un ajournement à cette UE. Par ailleurs, une absence non justifiée entraîne également un ajournement à cette UE, toute absence devant être justifiée. Les étudiants sont dispensés de stage et gardes à l'occasion de ces cours.

En cas de non-validation d'une UE obligatoire en pré-jury, le jury prend connaissance des notes d'évaluation des connaissances/compétences obtenues en stage (incluant une évaluation par ECOS). Il prend alors les décisions de maintien d'ajournement (AJ) ou d'admission par décision de jury (ADJ).

Les MOA sont validés automatiquement lorsque leur note est supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas contraire, le jury peut prendre les mêmes décisions que pour les UE obligatoires.

#### *Examens de session 2*

La validation de certaines UE obligatoires en session 2 peut faire l'objet d'un examen sur tablettes (voir tableau plus haut).

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

La correction des épreuves se fait sous la responsabilité des responsables d'UE, coordonnée par les responsables d'année qui transmettent les notes au jury.

#### *Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2*

A l'issue des examens de session 2, les UE obligatoires sont validées si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant aux UE ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (et incluant une évaluation par ECOS). Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ) ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE.

Les UE obligatoires validées sont définitivement acquises en cas de redoublement (capitalisables).

Pour assurer la continuité de la pratique clinique, les stages cliniques, même validés, devront obligatoirement être suivis pour la validation de l'année de DFASM3 en cas de redoublement.

Les déclarations individuelles de difficultés des étudiants sont portées à la connaissance du jury et peuvent faire l'objet de mesures d'accompagnement.

#### *Consultation des copies*

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. **ATTENTION** : seules les notes mentionnées sur le PV de jury sont officielles. Une correction détaillée des épreuves sera mise à disposition des étudiants.

#### *Validation de la formation pratique*

##### *Validation des stages*

**Les modalités de la formation pratique sont détaillées dans la charte des stages en annexe du présent règlement.**

A l'issue du stage, deux notes sont attribuées à l'étudiant : une note d'appréciation générale du stage sur 20 et une note d'évaluation des connaissances et des compétences sur 20. La note d'appréciation générale du stage porte sur l'assiduité, l'attitude vis-à-vis des apprentissages, l'intégration aux équipes et de façon générale sur le comportement en stage et le savoir-être. **La note d'évaluation des connaissances et des compétences doit reposer pour au moins 50 % sur un ou plusieurs ECOS d'au moins deux stations organisés sur terrain de stage.** Elle prend également en compte toute évaluation formalisée des connaissances et des compétences mise en place au cours du stage ainsi que la progression de l'acquisition de ces dernières reportée dans le ePortfolio. **La validation du stage est obtenue lorsque l'étudiant obtient au moins 10/20 séparément à chacune de ces 2 notes.**

En cas de non-validation du stage au T1, T2 ou T3, l'étudiant devra faire une demande de rattrapage de stage. Ce rattrapage devra être effectué au T4 durant la deuxième période de stage (période 1 ou période 2). Un stage non validé ou non rattrapé ne permettra pas une inscription en 3<sup>ème</sup> cycle d'étude médicale.

##### *Validation des ateliers de simulation*

La validation des ateliers de simulation se fait sur la présence lors des ateliers et sur le respect du règlement de la plateforme. Cette validation ne sera pas effective en cas d'absence.

La validation en session 2 des ateliers de simulation pour les étudiants ayant déposé un justificatif d'absence reposera soit sur la présence à des ateliers de rattrapage, soit sur l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à une épreuve de connaissances de 20 questions isolées en 30 minutes.

#### *Validation de la 3<sup>ème</sup> partie du Certificat de Compétence Clinique (CCC3)*

En accord avec la réforme du 2<sup>e</sup> cycle, le CCC dont la validation définitive a lieu en DFASM3 est répartie en 3 évaluations en fin de DFASM1 et DFASM2 puis en cours de DFASM3 valant respectivement 20, 30 et 50% de l'ensemble de la note du CCC. Cette évaluation sera réalisée sous la forme d'ECOS. En cas de non-validation du CCC en raison d'une note globale pondérée inférieure à 10 sur 20, et à condition que cette non-validation ne soit pas due à une absence injustifiée à l'une des trois épreuves (entraînant une note de 0 sur 20 à cette épreuve), la note obtenue en session 2 du CCC remplacera la note pondérée.

#### *Validation de l'année de DFASM3*

Les étudiants ont validé l'année de DFASM3 s'ils ont validé l'ensemble des éléments de formation (26 ECTS) :

- Les UE obligatoires (10 ECTS)
- les 4 stages (12 ECTS)
- les ateliers de simulation (2 ECTS)
- les ED ECOS (2 ECTS)

#### *Redoublants*

Les stages cliniques et les ED ECOS ne sont pas capitalisables.

Le CCC et l'ensemble des autres enseignements obligatoires théoriques et pratiques validées en tant que primant sont définitivement capitalisés mais les étudiants auront accès à l'ensemble des enseignements théoriques et pratiques.

#### **Règlement des études et des examens**

**approuvé par la Commission pédagogique et voté par le Conseil de Gestion de l'UFR le 20/06/2024**

**porté à la connaissance de la Commission formation de Faculté de Santé le 08/07/2024**

Le Doyen de l'UFR de Médecine

Par délégation du Président de l'Université Paris Cité  
Le Doyen de la Faculté de Santé

*per*



Philippe RUSZNIEWSKI



UFR de Médecine  
Université de Paris



Université  
Paris Cité

Sabine Samocki  
Doyenne de l'UFR de Médecine

Matthieu RESCHE RIGON



Université  
Paris Cité

Faculté de Santé  
Pr. Matthieu RESCHE-RIGON  
Doyen  
2 rue Valente  
75005 Paris